



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

**Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en
Soutien à l'Employabilité**

**Programme d'Amélioration de la Qualité,
PROMESSE/PAQ co-construction**



Université de Carthage

École Supérieure des Communications de Tunis (SUP'COM)



APPEL A CONSULTANTS N°03/PAQ Co-construction/SUP'COM

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour la

«Certifications Cyber Ops»

Sommaire

1.	CONTEXTE DE L'ACTION	3
2.	OBJECTIFS DE LA MISSION	4
3.	BENEFICIAIRE DE LA MISSION	4
4.	LIVRABLES	4
5.	LIEU et période D'EXECUTION DE LA MISSION	4
6.	QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT	4
7.	PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT	4
8.	Mode de sélection.....	5
9.	CONFLITS D'INTERET	5
10.	CONFIDENTIALITE	5

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Dans le cadre du Projet d'Appui à la Qualité (**PAQ**) en vue de la Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité des jeunes diplômés (PromESSE/TN), financé en partie par l'accord de Prêt 8590-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (**BIRD**) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (**MESRS**), l'Ecole Supérieure des Communications de Tunis (**SUP'COM**) a été retenue pour gérer un projet **PAQ Co-Construction** en partenariat avec l'Agence Nationale de la Sécurité Informatique (**ANSI**) intitulé « Développement de Mastère Professionnel Co-construit en Cyber Sécurité Opérationnelle ».

Dans le cadre de ce projet **PAQ-Co-Construction**, SUP'COM invite, par la présente demande, les centres de formation et d'examens de certification, intéressés à manifester leur intérêt pour la certification de **30** étudiants en Cyber Ops Associate «200-201 CBROPS » **bénéficiant d'un voucher de réduction de 50%.**

Les offres doivent parvenir, exclusivement, sur TUNEPS au plus tard le **19/11/2021 à 12h00.**

L'ouverture des plis est fixée pour le même jour, le **19 NOVEMBRE 2021**, à **14h00** à la salle de réunion de SUP'COM.

Les candidats intéressés peuvent obtenir de plus amples informations au sujet des termes de référence par email aux adresses électroniques : hajer.tounsi@supcom.tn, haithem.rezgui@supcom.tn

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission concerne la certification Cyberops des étudiants déjà formés à SUP'COM par leurs enseignants dans le cadre d'un programme académique « Cisco Networking Academy » **et qui bénéficie d'une réduction de 50% pour le passage d'examen** grâce à ce programme académique.

3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION

Les bénéficiaires de la mission :

- 30 étudiants

4. LIVRABLES

- Les comptes rendus des examens et les certificats des participants ayant réussi l'examen

5. LIEU et période D'EXECUTION DE LA MISSION

L'examen de certification doit se passer dans le centre d'examen du consultant à des dates convenues entre SUP'COM et le centre d'examen.

6. QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT

Peuvent participer à cette consultation, les consultants (organismes de formation, d'expertise et de certification) ayant :

- Un centre d'examen Pearson vue, situé à Tunis.

Les consultants individuels ne peuvent pas participer à cette consultation. Seuls les centres et instituts de formation et organismes certificateurs agréés sont autorisés.

7. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Lettre de candidature.
- Copie du registre de commerce
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission (centre d'examen Pearson vue) avec les pièces justificatives.
- Offre financière.

8. Mode de sélection

Une commission de sélection des candidatures établit un classement des candidats selon le critère suivant :

- Le soumissionnaire retenue doit être un centre d'examen Person vue.
- L'offre nette la moins chère, **tenant compte des bons de réduction** dont bénéficient les participants.

9. CONFLITS D'INTERET

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

10. CONFIDENTIALITE

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.